AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1247
FR0000072910-FS0437

1er juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2014, complété par un courrier reçu le 1er juillet 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 28 février 2014, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, le seuil de 15% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 989 543 actions ERYTECH PHARMA représentant 1 041 073 droits de vote, soit 17,80% du capital et 14,80% des droits de vote de cette société[2].

Le déclarant a précisé détenir, au 27 juin 2014, pour le compte de fonds, 976 802 actions ERYTECH PHARMA représentant 1 028 332 droits de vote, soit 17,55% du capital et 14,62% des droits de vote de cette société[3].

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 558 952 actions représentant 7 035 912 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Sur la base d'un capital composé de 5 566 572 actions représentant 7 034 699 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.